

Blois, lundi 14 juin 2010



# Session du Conseil général



## Dossier de presse : budget supplémentaire 2010

*LOIR-ET-CHER*



**CONSEIL  
GÉNÉRAL**

**Contact presse :**

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – [pascal.brindeau@cg41.fr](mailto:pascal.brindeau@cg41.fr)

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Le conseil général de Loir-et-Cher vote son budget supplémentaire (BS) 2010, lundi 14 et jeudi 17 juin. Au programme des deux journées de session, l'adoption du compte administratif 2009 et le vote du BS 2010. Un budget en demi-teinte marqué par la montée des dépenses sociales et la stagnation des recettes, en particulier des droits de mutation.

## Compte administratif 2009 : l'objectif du plan de relance largement atteint

Le compte administratif 2009 présente un faible excédent de 700 000 € (dont 525 104 € en fonctionnement) à rapprocher des 3,27 millions de 2008. En 2009, globalement les dépenses de fonctionnement ont connu, à périmètre égal, une progression de 6,1 %. **En investissement, le Département a largement dépassé ses engagements pris dans le cadre de la convention avec l'État sur le Plan de relance. 64 millions d'euros ont été investis, soit une hausse de 15 % par rapport à 2008.** Dans cette période très difficile pour les acteurs économiques, sous l'impulsion de Maurice Leroy, le conseil général s'est fortement mobilisé pour atteindre les objectifs du Plan de relance.

L'équilibre du compte administratif 2009 a bénéficié d'un niveau d'autofinancement très inférieur à celui de 2009 et le conseil général a dû recourir à l'emprunt à hauteur de 20,5 millions d'euros. L'excédent dégagé en 2009 ne permettrait pas de couvrir les dépenses du budget supplémentaire si deux éléments positifs n'étaient pas intervenus : le versement par l'État, d'une recette exceptionnelle de 1,6 million d'euros au titre du transfert de l'actif du parc routier et un encaissement supplémentaire de 1,8 million d'euros en droits de mutation.

Enfin, sans l'intégration du résultat positif de 2008, + 3,27 millions d'euros, l'exercice 2009 serait déficitaire de 2,5 millions.

## Un taux de réalisation record

Le taux de réalisation global des crédits d'investissements est de **96,4 %** contre 93,9 % en 2008. Ce taux passe à 97,6 % pour les investissements dont le conseil général est l'unique maître d'ouvrage, comme par exemple les collèges et les routes départementales.

Ces taux qui frôlent les 100 %, signifient l'excellente mise en œuvre des crédits votés.

*« ...Ce budget supplémentaire porte la caractéristique majeure du budget primitif : nous investissons, parce que c'est la meilleure façon de soutenir la dynamique de notre territoire départemental, et parce que c'est la meilleure façon de préparer l'avenir. »*

**Maurice Leroy**, président du conseil général de Loir-et-Cher

Le budget supplémentaire (BS), voté par l'Assemblée départementale du conseil général de Loir-et-Cher, s'équilibre en recettes et en dépenses à **35,8 millions d'euros** et comprend 5 budgets annexes : budget du laboratoire départemental d'analyse, du service de la qualité de l'eau, du fonds de soutien au logement, du parc routier, de l'aérodrome du Breuil.

Hors reprise des résultats 2009 et hors inscription complémentaire en recettes et en dépenses de 10 millions d'euros au titre des opérations de la dette, le budget supplémentaire s'établit en fait à 7,44 millions d'euros en dépenses et à 6,74 millions d'euros en recettes.

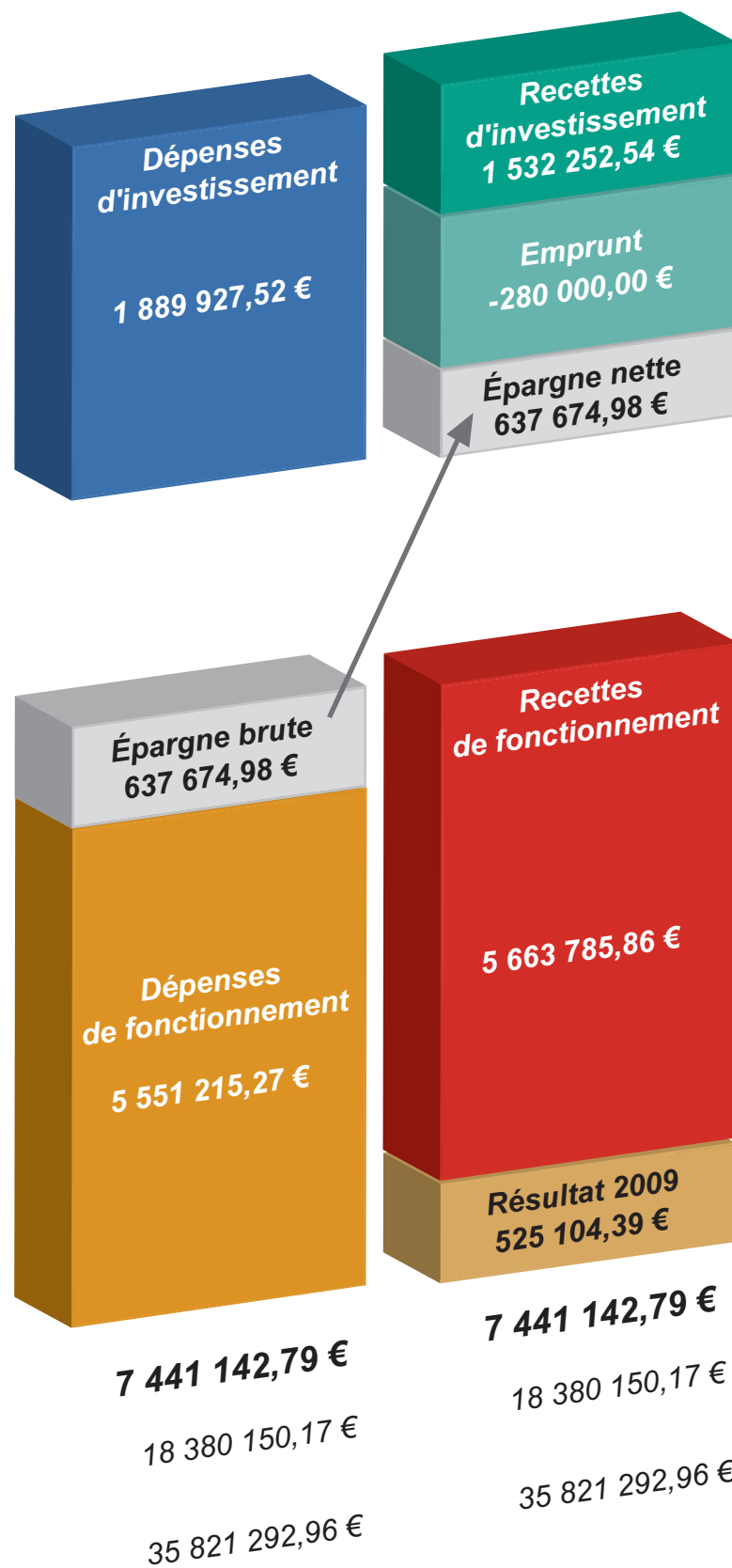
■ **En investissement**, les principaux ajustements portent sur :

- La réévaluation de l'autorisation de programme du **collège Maurice Genevoix de Romorantin** pour un montant de 2,7 millions d'euros supplémentaires soit un total de **11,5 millions d'euros** supportés par le Département
- La participation du conseil général à hauteur de **700 000 euros** dans la future **société d'économie mixte patrimoniale**
- **La dotation de solidarité rurale** dont le succès remporté auprès des 214 communes éligibles au dispositif, nécessite une inscription complémentaire de 1 million d'euros, portant le montant total à **3 millions d'euros**
- L'inscription complémentaire de **300 000 euros** pour les **équipements sportifs** et de **465 000 euros pour les établissements sanitaires et sociaux** : poursuite des programmes d'équipement en groupes électrogènes, de modernisation des établissements d'hébergement pour les personnes âgées et d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées
- Le démarrage du **schéma directeur d'aménagement numérique** : + 70 000 euros

■ **En fonctionnement**,

- **3,5 millions d'euros** abondent l'enveloppe déjà votée au budget primitif pour la généralisation du revenu de solidarité active : cette révision prend en compte l'augmentation du nombre de foyers loir-et-chériens bénéficiaires de cette allocation ainsi que la hausse du montant moyen versé par allocataire.
- 266 550 euros pour l'hébergement de l'enfance
- 174 700 € comme subvention d'équilibre pour l'aérodrome du Breuil

# Équilibre du projet BS 2010



## Fusion des SEM du Département

Notre département se singularise par la coexistence de 4 Sociétés d'économie mixte (SEM) intervenant sur son territoire : la Société d'équipement de Loir-et-Cher (SELC) et Grand Blois développement pour l'aménagement ; Territoires et développement et la SEMPAT pour les SEM patrimoniales.

**Dès 2004, Maurice Leroy a souhaité la fusion de ces outils de développement économique, urbanistique et foncier du Loir-et-Cher dans un souci de cohérence et d'une plus grande efficacité.**

L'idée est bien d'éviter dans un même territoire les situations de concurrence inutiles et coûteuses.

Le président du conseil général n'a eu de cesse, depuis, de plaider auprès des différents acteurs en faveur d'un processus rapide et concerté.

Le contexte économique et les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités ont rendu son analyse d'autant plus pertinente et la nécessité de réaliser cette fusion, urgente.

Après un travail approfondi et partenarial entre le conseil général, Agglopolys, la ville de Blois et les communautés de communes du territoire départemental, le principe d'une seule SEM d'aménagement et d'une seule SEM patrimoniale, a été retenu.

L'ensemble des démarches de fusion, de répartition du capital et de composition de l'actionnariat a été effectué avec l'accompagnement du cabinet PRIMEXIS, spécialisé dans ces opérations.

**La présente délibération a pour objet de valider le nouveau schéma des SEM, d'approuver la composition des conseils d'administration après fusion et de fixer le calendrier de mise en œuvre.**

Les assemblées générales extraordinaires respectives d'approbation des traités de fusion devraient se dérouler courant septembre afin de rendre opérationnelles de façon rétroactive les fusions au 1er janvier 2010.

**La présidence de la future SEM d'aménagement reviendrait à un représentant d'Agglopolys, futur actionnaire principal tandis que celle de la SEM patrimoniale à un représentant du conseil général, détenteur principal du capital.**

La direction générale de l'équipe commune aux deux structures sera confiée à Sylvie Mosnier, actuelle directrice de la SELC.

## Le conseil général élabore son schéma directeur d'aménagement numérique

Un crédit de **70 000 euros** est inscrit dans le cadre du dossier relatif aux interventions en direction des communes et de l'aménagement du territoire pour la réalisation du schéma directeur d'aménagement numérique. Celui-ci a pour objectif principal de contribuer au **maillage territorial en Internet très haut débit** (THD), fixe et mobile, y compris satellitaire.

Grâce à la signature de la convention «Département innovant » avec France télécom dès juillet 2004, le Département engageait une **action forte et volontariste afin que l'ensemble des foyers loir-et-chériens puisse disposer de l'offre Internet haut débit**.

L'objectif poursuivi sous l'impulsion de Maurice Leroy, est non seulement de garantir une offre ADSL sur l'ensemble du territoire du Loir-et-Cher, que l'on se trouve en ville ou en milieu rural, dans un habitat isolé, mais aussi de favoriser le développement des usages et l'émergence de nouveaux services aux publics. À court terme, c'est par exemple l'objectif de doter les collégiens du Loir-et-Cher d'un cartable électronique qui sera mis en œuvre, complétant ainsi les expérimentations de balado-diffusion ou de tableaux interactifs dont sont dotées au fur et à mesure les collèges du département.

C'est donc **une véritable politique d'aménagement numérique du territoire** qui est poursuivie et qui se voit renforcer aujourd'hui par la réalisation d'un schéma d'aménagement numérique.

Ce schéma déterminera, priorisera et coordonnera les initiatives en matière d'offre Internet et en particulier de THD.

La qualité de l'offre Internet et en particulier le THD représentent des enjeux fondamentaux **d'attractivité du territoire, de développement des entreprises et des services publics** qui sont au cœur de l'action de l'exécutif départemental.

## Le département poursuit ses efforts de restructuration des collèges

Avec pour objectif de tenir compte des évolutions démographiques et d'améliorer sans cesse les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements du second degré dont il a la charge, le Conseil général a engagé la restructuration de 4 nouveaux collèges : Pierre de Ronsard à Mer, Clément Janequin à Montoire, Maurice Genevoix à Romorantin et Jean Emond à Vendôme.

A l'occasion du Budget supplémentaire, **l'autorisation de programme relative au collège de Romorantin est portée de 8,8 millions d'euros à 11,5 millions d'euros.**

L'exécutif départemental sous la responsabilité de Michel Leroux, 1er vice-président chargé des infrastructures, a souhaité répondre favorablement à la demande de l'équipe pédagogique de l'établissement de créer 4 salles supplémentaires afin de mieux répondre à l'évolution prévisionnelle des effectifs, ainsi que d'aménager un plateau sportif avec vestiaires.

Par ailleurs, il s'agit également de tenir compte des évolutions pédagogiques de la SEGPA et d'adapter les locaux d'accueil à celles-ci.

Il est utile de rappeler que la restructuration des 4 collèges représente **un investissement global de 37,9 millions d'euros pour le Département.**

Les 4 opérations sont menées simultanément et le calendrier des travaux est le suivant :

- Collège de Montoire : les travaux ont débuté en mars dernier et seront achevés à la fin de l'année 2011.
- Collège de Mer : début des travaux cet été et fin de l'opération au printemps 2012.
- Collège de Vendôme : début des travaux également cet été pour un achèvement des travaux à l'été 2013.
- Collège de Romorantin : début des travaux à l'automne pour un achèvement au printemps 2011.